



Club des Archers de Carrières-sur-Seine

Inscription 2023-2024



Les inscriptions se font en ligne, sans exception, sur le site suivant

<https://usc-asso.monclub.app/subscription/60e42a33725de8002783044a>

ou via l'application MonClub (liens pour [iOS](#) et pour [Android](#))

à partir du 2 septembre 2024

1. Les cours

Début des cours le mercredi 11 septembre

Lieux : Gymnase de l'Ardente - rue de Verdun, 78420 Carrières sur Seine

Jardin d'arc Catherine Calegari, allée des Archers, 78420 Carrières sur Seine

Mardi	Entraînement libre et entraînement « équipes » Animations ludiques et stages de progression	20h00 - 22h
Mercredi	18h45/20h15 - Jeunes débutants 20h15/22h - Adultes débutants	18h45 - 22h
Jeudi	19h30/22h - Jeunes et adultes perfectionnement	19h30 - 22h
Dimanche	Entraînement libre	10h00-12h00

3 séances d'essai pour les débutants (inscription requise à la fin de la 3ème séance)

2. Inscription en ligne

- ✓ Toutes les informations et documents nécessaires à l'inscription sont à fournir directement sur le site en ligne.
- ✓ Après vérification des informations et documents chargés, vous recevrez un lien vous permettant de payer en ligne.
- ✓ Attention, le certificat médical n'est plus demandé de manière automatique. Il vous est demandé de répondre au questionnaire de santé
 - En téléchargement au moment de l'inscription
 - Ne pas charger ce questionnaire rempli, il est strictement confidentiel
 - Deux cas peuvent se présenter
 - Vous avez répondu "non" à toutes les questions du questionnaire de santé

Le certificat médical n'est pas requis. Vous avez juste à nous fournir l'attestation d'absence de contre-indication au tir à l'arc (l'exemplaire est disponible au moment de l'inscription, n'oubliez pas de le charger remplir et signer)

- Vous avez répondu "oui" à au moins une question du questionnaire de santé



Club des Archers de Carrières-sur-Seine

Inscription 2023-2024



Le **certificat médical** de moins de deux mois précisant la non contre-indication à la pratique du Tir à l'Arc loisirs et **compétition** est obligatoire.

3. Si vous ne possédez pas votre propre matériel

a. Location d'un arc d'initiation

La location d'un arc d'initiation est de 30 € pour l'entretien et l'utilisation de l'arc durant la saison. Un chèque de caution de 100 € est demandé (à l'ordre de l'USC Tir à l'Arc).

b. Location d'un arc de perfectionnement

La location d'un arc de perfectionnement est de 100 € pour l'entretien et l'utilisation de l'arc durant la saison. Un chèque de caution de 300 € est demandé (à l'ordre de l'USC Tir à l'Arc).

4. Pour toute première inscription

Achat **obligatoire** d'un kit d'initiation au tir à l'arc (une palette de doigts, 8 flèches d'initiation, un carquois, une protection de bras, une dragonne).

5. Cotisations

Les cotisations sont fixées forfaitairement pour la durée de la saison sportive.

L'adhésion USC est payable une seule fois pour l'année, même si vous pratiquez plusieurs sports, au sein de l'U.S.C.

SECTIONS	Adhésion	Cotisation	Licence	Total à Payer
	USC	Section	Assurance	
Jeunes	26 €	73€	58 €	157.00 €
Étudiants	26 €	47€	84€	157.00 €
Adultes	26 €	77€	84 €	187.00 €

6. Modalités de paiement

Le paiement peut se faire en ligne en CB ou par virement soit sur la site internet soit via l'application MonClub. En cas de paiement par chèque, il est à mettre à l'ordre de l'U.S.C.Tir à l'arc.

Sont également acceptés les paiement suivants : chèques vacances, aide du département (Pass+), Pass'Sport, espèces, aide de la région (dispositif LABAZ)

Renseignements complémentaires :

Président de la section tir à l'arc : Olivier Bouly

Tél. : 06 26 68 20 86 Courriel : tiralarc@usc.asso.fr

Site internet : <https://archers-de-carrieres78.sportsregions.fr/evenements>